

Exigences relatives à la traçabilité pour la certification selon le CLAS

Exigences du CLAS – Document 9 Janvier 2003

1.0 Portée

- 1.1 Le présent document précise les exigences relatives à la traçabilité des mesures effectuées par les laboratoires d'étalonnage certifiés par le CLAS.
- 1.2 Il est conforme aux exigences de la norme CAN-P-4 ([ISO/IEC 17025](#)), Prescriptions générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnage et d'essais, et aux politiques du Programme d'accréditation des laboratoires – Canada ([PALCAN](#)) et de la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais ([ILAC](#)) en matière de traçabilité.

2.0 Définitions

- 2.1 Traçabilité
Propriété du résultat d'un mesurage ou d'un étalon tel qu'il puisse être relié à des références déterminées, généralement des étalons nationaux ou internationaux, par l'intermédiaire d'une chaîne ininterrompue de comparaisons ayant toutes des incertitudes déterminées.

Nota :

1. Ce concept est souvent exprimé par l'adjectif traçable.
2. La chaîne ininterrompue de comparaisons est appelée chaîne de raccordement aux étalons ou chaîne d'étalonnage.
3. La manière dont s'effectue la liaison aux étalons est appelée raccordement aux étalons.

3.0 Exigences

- 3.1 Les laboratoires d'étalonnage certifiés par le CLAS doivent faire étalonner les étalons de référence dont ils se servent pour établir la traçabilité selon le Système international d'unités (SI) quant aux capacités certifiées d'une ou l'autre des sources suivantes.
 - a) [Conseil national de recherches du Canada](#)
 - b) [Laboratoires d'étalonnage accrédités par le Conseil canadien des normes quant à certaines capacités de mesure](#)

- c) Laboratoire national d'un pays signataire de [l'arrangement de reconnaissance mutuelle du CIPM](#) (MRA) des capacités de mesure indiquées à l'annexe C du MRA
- d) Laboratoire d'étalonnage accrédité par un organisme d'accréditation avec lequel le Canada a passé un accord semblable
- e) Laboratoire d'étalonnage accrédité par un organisme d'accréditation signataire d'un MRA dont le Conseil canadien des normes (CCN) est également signataire, tel l'Accord de la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC) et l'Accord de l'Organisation de coopération Asie Pacifique pour l'agrément des laboratoires d'essais ([APLAC](#))
- f) Les Sources d'étalonnage qui ne respectent pas toutes ces exigences feront l'objet d'un examen individuel par les conseillers techniques du CLAS.

4.0 Déclaration de traçabilité de la documentation du système qualité des laboratoires certifiés par le CLAS

- 4.1 On recommande d'utiliser le libellé ci-dessous pour se conformer aux exigences d'assurance de la qualité de la norme ISO/IEC 17025 afin de déterminer la traçabilité des mesures. Il n'est pas nécessaire de le reproduire mot à mot, il suffit qu'il soit clair.

Les mesures effectuées dans le cadre des activités d'étalonnage du laboratoire accrédité doivent être traçables au Système international d'unités (SI) ou à des étalons jugés acceptables par le CLAS. La traçabilité est déterminée en étalonnant des étalons de travail, de transfert et de référence à des intervalles déterminés selon leur performance, en tenant compte de l'incertitude de mesure à chaque niveau. L'étalonnage est effectué à l'interne pour tous les étalons, sauf pour les étalons de référence qui seront étalonnés par le CNRC ou un laboratoire jugé acceptable par le CLAS.